

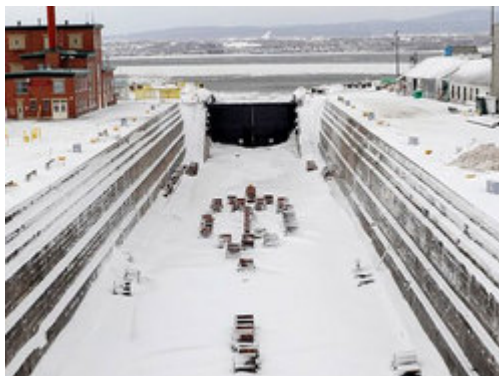
Chantier Davie veut un sursis

17 mars 2010 | 06h12

Annie Saint-Pierre

Agence QMI

Afin d'organiser un plan de relance et de résoudre ses problèmes financiers, le chantier maritime Davie demandera au tribunal, la semaine prochaine, de prolonger la protection que lui offre la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies sous laquelle il est placé depuis un mois.



(Photo: Agence QMI)

La cause sera entendue au palais de justice de Québec, car le dossier y a été transféré depuis Montréal, lundi dernier, selon la firme Samson Bélair Deloitte et Touche qui agit comme contrôleur du chantier maritime.

Davie franchira donc, la semaine prochaine, le délai de 30 jours que prévoit normalement la Loi sur les arrangements pour soumettre un plan aux créanciers, mais l'entreprise réclamera un report.

Ses procureurs comptent obtenir un nouveau délai pour organiser un plan de relance, mais surtout pour tenter d'obtenir un financement afin de terminer la construction des navires actuellement en chantier chez Davie, selon le contrôleur Pierre Laporte.

Intérêt

Pour l'instant, M. Laporte soutient que les démarches de refinancement se font surtout auprès des deux clients du chantier Davie, soit Cecon ASA et Ocean Hôtels.

Initialement, les cinq navires confiés au chantier maritime Davie étaient évalués à 682 millions \$ US. Les deux clients ont déjà accepté, l'an dernier, de rehausser le coût de construction de 60 millions \$.

Le contrôleur mentionne que les gouvernements accordent énormément d'intérêt au dossier, ayant notamment grevé des hypothèques sur les actifs du chantier maritime et sur les navires en construction.

Pour l'instant, aucune nouvelle demande d'aide financière n'a été soumise auprès du gouvernement du Québec ou du fédéral, mentionne Mme Marie-Christine Saint-Pierre, porte-parole de l'entreprise.

Investisseurs

L'une des options retenues pour l'instant par la direction du chantier maritime est la recherche de nouveaux investisseurs privés qui seraient intéressés à se joindre au chantier maritime.

Or, la structure corporative de l'entreprise repose déjà sur une participation croisée qui fait de Davie un actionnaire de ses clients Cecon et Ocean Hôtels alors que ces derniers sont aussi tous les deux des actionnaires dans Davie.

Les 1 600 employés du chantier maritime ont été licenciés, le 25 février dernier, à la suite des nouveaux déboires financiers de cette entreprise.

Toutes les opérations de construction de navires sont suspendues. Davie aurait notamment besoin de près de 60 millions \$ en liquidités.